

Séance du 6 décembre 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : DETR 2025 – Création et renforcement de voiries communales

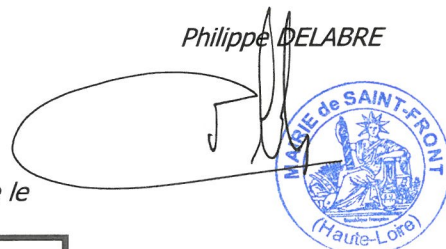
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création et de renforcement de voiries communales pour l'année 2025.
Suite à la demande de devis, le montant des travaux s'élève à 77 900 € ht.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- . **approuve** le projet de création et renforcement des voiries communales :
VC n° 7 – de Montbrac au Cerisier ; VC n° 18 – du Monteil à la Peyrouse et VC n° 19 – de la Peyrouse à la Mandaronne;
- . **donne son accord** pour inscrire au budget 2025 le projet de création et de renforcement de voiries communales pour un montant de **77 900 € ht** ;
- . **sollicite** une subvention DETR de 30 % soit **23 370 €** ;
- . **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie
le 6 décembre 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20241206-24_12_007-DE
Reçu le 10/12/2024